

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT
51140
Tél. Fax 03.26.48.53.97

ARRETE N° 26/22
CONCERT D'ETE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Branscourt,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4^{ème} partie, Signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, Signalisation temporaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident, assurer la sécurité des usagers, et permettre le bon déroulement de la manifestation « FETE DE L'ETE INDIEN » qui se déroulera Place de la Mairie le vendredi 18 Septembre 2026,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{er} : Le jeudi 17 septembre 2026, à partir de 18h00 et jusqu'au samedi 19 septembre 2026 à 10h30, la circulation et le stationnement sont interdits Place de la Mairie.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, pendant toute la durée de la manifestation par le Comité des Fêtes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de BRANSCOURT, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la MARNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation de cet arrêté sera transmise au Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne.

Fait à BRANSCOURT, le 27 Septembre 2026

Le Maire,
Pierre LHOTTE

